



## Communiqué de presse

20 novembre 2021

### Journée Internationale des Droits de l'Enfant

En 1989, l'UNICEF a rédigé la Convention Internationale des Droits de l'Enfant composée de 54 articles, signée par 195 États.

En cette journée internationale des droits de l'enfant, nous, FCPE 34, souhaitons rappeler ici en termes éducatifs ce que sont ces droits : le droit d'aller à l'école, le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation et le droit d'être protégé contre toutes les formes de discrimination.

Fédération des Conseils  
de Parents d'Élèves  
des Écoles Publiques  
de l'Hérault

La butte de Richemont  
27 rue Savorgnan de  
Brazza  
34070 Montpellier  
Tél : 04.67.69.02.47

E-mail :  
[fcpe.herault@gmail.com](mailto:fcpe.herault@gmail.com)  
Site : [www.fcpe34.org](http://www.fcpe34.org)

Contact presse :  
Fabienne DURAND  
06.41.75.45.63  
Marion KISSOUS  
06.69.18.12.70

Il nous semble important, dans un contexte où l'éducation nationale est mise à mal, de rappeler ces droits fondamentaux. L'Éducation doit être une priorité dans tous les pays. Pourtant, force est de constater aujourd'hui que ces droits ne sont pas toujours respectés et que trop de situations d'injustice, créant des situations de violence ou de maltraitance à l'école, perdurent encore dans notre pays. Notamment s'agissant des élèves en situation de handicap alors que l'école se veut inclusive. Doit-on rappeler que l'inclusion ne doit pas juste signifier que l'on met des enfants handicapés en milieu scolaire dit ordinaire mais bien de leur apporter l'accompagnement humain et matériel permettant une réelle inclusion ? Nous constatons trop de cas d'enfants handicapés « lâchés » dans les établissements scolaires sans accompagnement d'aucune sorte avec des enseignants et autres personnels dans l'incapacité de les accompagner. Sur notre territoire de l'Hérault, 280 élèves au moins seraient concernés par des notifications en ITEP - Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique - ou en IME - Institut Médico-Educatif - mais placés en milieu « ordinaire » faute de disponibilité dans ces instituts.

Le problème est que ces enfants ne bénéficient pas de l'aide humaine et matérielle qui leur est due. C'est un droit fondamental qui est ici nié. Le droit à l'école ne signifie pas avoir le droit d'aller à l'école et cela suffit, mais bien d'avoir un enseignement de qualité et adapté aux différents élèves ! Mettre ces élèves en établissement scolaire classique sans aucune aide relève d'une violence et d'une maltraitance à leur égard ainsi que d'une forme de discrimination qui bafouent leurs droits. Nous demandons aux autorités compétentes de remédier à ces situations inacceptables de façon urgente en créant des places dans les IME, ITEP et en ULIS et en prévoyant les situations d'attente avec des aides humaines dédiées afin que ces injustices quotidiennes n'existent plus.

#### La FCPE Hérault : qui sommes-nous ?

1<sup>ère</sup> fédération autonome et indépendante des parents d'élèves  
2000 adhérents  
24 administrateurs départementaux  
Présents dans plus de 150 établissements scolaires publics  
Association reconnue d'intérêt public  
Pour une école publique, laïque, gratuite et inclusive